

CONTRAT 2020 printemps été)

N° de contrat

CIDRE-

Signer ce contrat signifie que vous <u>respecterez</u> vos engagements

 $\sim \sim \sim \sim$ Veuillez documenter les zones grisées $\sim \sim \sim \sim$

Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

GAEC le Courtil Goulipaou

adresse: La Porte Brehand 22640 Plestan

téléphone : **06 70 34 64 23 ou 06 52 32 97 58** e-mail : courtil.goulipaou@hotmail.com

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom	N° adh.
adresse		
téléphone	ou	
e-mail		

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison mensuelle par le producteur de <u>cidre et/ou de produits dérivés</u>. Chaque commande est payée d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le nombre et le type de produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, chaque premier mercredi du mois entre 18h00 et 19h30 sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

La durée du contrat

L'adhérent choisit une durée de 6 mois.

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au trésorier de Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- venir chercher sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2020 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		

Nombre de chéques (cocher)

	1	9,50	18,00	35,00	9,50	18,00	35,00	11,50	22,50	11,50	22,50	10,20	20,00	13,00	28,00	
		Cidre Dretengoule Brut			Cidre Gaz de Chistr		Cidre Mouette et Chardon		Cidre au miel		Découverte*		Apentif Rayee d'Soulei	Eau de vie	Total	
		3	6	12	3	6	12	3	6	3	6	3	6	Ape	Eau	
mai 2020	Qté															
	Prix															2.5 20
ipin 2020	Qté															
	Prix															
1111 et 2020	Qte															
	Prix															
acint	Qte															
	Prix															Ĩ
seroatembre	Qte															
	Prix															F7.
octobre –	Qté															
	Prix													f		

NB: quel que soit votre choix, la totalité des chèques doit être remise au trésorier de Amap'arcelle Solidaire au moment de la souscription du contrat. Chèque à l'ordre du Courtil Goulipaou.

Montant du(des) cheque(s)

total du paiement